

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTE DU MAIRE

2024

04

060

DEPARTEMENT :
AUDE.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Vu les articles L.1332-1 et suivants du Code la santé publique relatifs aux dispositions applicables aux piscines et baignades aménagées,

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Vu l'article R.610-5 du nouveau Code Pénal ;

Domaine : 3. Domaine et patrimoine

Vu le décret n°62-13 du 08 janvier 1962 relatif au matériel de signalisation des plages et lieux de baignade,

Sous domaine : 3-5 Gestion du domaine public

Vu la circulaire interministérielle n° 86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignades d'accès non payant,

OBJET :

Parc saint Bertrand :
Fermeture temporaire zone de baignade

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Aude ;

Vu l'arrêté 2017.06.0028 portant réglementation de l'accès et de l'usage du Parc St Bertrand,

DATE

24/04/2024

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

25 AVR. 2024

Considérant que la Commune doit réaliser des travaux sur le lac de baignade et ses abords afin d'assurer la sécurité du site,

Considérant que ces travaux empêchent tout accès au plan d'eau destiné à la baignade et aux plages,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du JEUDI 25 AVRIL 2024 à 6H00 jusqu'au VENDREDI 3 MAI 2024 à 18H00, l'accès au lac de baignade et aux plages du Parc du St Bertrand sont interdites.

ARTICLE 2 : L'interdiction d'accès au site sera matérialisée par l'installation d'un trait de rubalise.

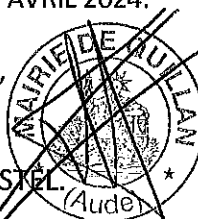
ARTICLE 3 : Toute infraction sera passible d'une amende.

ARTICLE 4 : M. Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale de Quillan, la Gendarmerie Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché

Fait à QUILLAN, le 24 AVRIL 2024.

Le Maire,

M. Pierre CASTEL.



2024-04-060

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-25T08-57-57.00 (MI252618099)

Identifiant unique de l'acte :

011-200059418-20240425-2024-04-060-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PARC SAINT BERTRAND: fermeture temporaire lacs de baignade

Date de décision : Apr 25, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine publicIdentifiant unique de l'acte
antérieur :Acte : [2024 04 060.PDF](#)

Préparé

Date 25/04/24 à 08:57

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 25/04/24 à 08:57

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 25/04/24 à 09:03